

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 Octobre 2021

L' an 2021 et le 18 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de

DUBOIS Thomas Maire

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, , Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LONGUEPEE Nicole, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, LACIRE Jérôme, MOREAU Franck, POTRON Philippe SBAI Nabil,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina

Excusé(s) : MM : FREULON Jean-Louis, MONIER Guy

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 12/10/2021

**Date d'affichage** : 12/10/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

le : 26/10/2021

et publication ou notification

du : 26/10/2021

**A été nommée secrétaire** : Mme BARBIER Séverine

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA C.A.F DE LA MARNE  
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020  
RECRUTEMENT VACATAIRES

**réf : 26\_2021 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA C.A.F DE LA MARNE**

M. le maire explique que le Contrat Enfance Jeunesse a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (activités A.L.S.H extra et péri-scolaires, et A.L.S.H Ados)

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF de la marne propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un

projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF de la marne en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- enfance
- jeunesse
- parentalité
- accès aux droits
- inclusion numérique
- animation de la vie sociale
- logement
- handicap

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF de la marne et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance par le biais des bonus territoires.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

. autorise le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avant le 31/12/2021, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par le Contrat Enfance Jeunesse destiné à disparaître au 31/12/2022 et géré par la collectivité

. s'engage à élaborer et signer une Convention Territoriale Globale

. le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF de la marne et un comité de pilotage sera mis en place.

. autorise le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 27\_2021 COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 28\_2021 RECRUTEMENT VACATAIRES

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'effectuer des missions de prévention et de sécurité sur les bâtiments communaux, ou pour assurer la surveillance de la cantine occasionnellement, ainsi que l'encadrement des activités (ex : sortie champignons ..)

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

**DECIDE**, après en avoir délibéré,

**Article 1 : recrutement**

De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire.

De charger monsieur le maire à procéder au recrutement.

De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de monsieur le maire.

Définition des missions :

1 personne = missions de prévention et de sécurité sur les bâtiments communaux

1 personne = surveillance cantine occasionnellement

1 personne = animations occasionnelles

**Article 2 : rémunération**

De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à

- missions de prévention et de sécurité = 14 €/h brut

- surveillance cantine = 14 €/h brut

- animations diverses ponctuelles = 14 €/h brut

**Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget**

**Article 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision**

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Suite à une rencontre avec des responsables de la C.A.F, il est proposé à la commune la signature d'une convention territoriale globale qui est un projet à l'échelle intercommunale et qui permettrait un bonus financier de 7400 €. Le maire propose la signature de la convention.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Grand Reims.

Le conseil municipal propose au comité technique de donner son avis au sujet de la participation de la commune au titre des oeuvres sociales au bénéfice du personnel communal comme suit :

- gratification à l'occasion de l'obtention d'une médaille du travail

→ 20 ans = 600 €

→ 30 ans = 900 €

→ 35 ans = 1200 €

- Bon d'achat

→ Noël enfant = 60 €

→ Noël agent = 60 €

Des emplois de vacataires sont nécessaires pour des besoins ponctuels et occasionnels. Le conseil délibère en ce sens

Les travaux de voirie autour de l'église sont arrêtés à cause du manque de matériaux (pavés).

Au sujet du chemin piéton Sillery-Puisieux, nous devons négocier avec l'Etat au sujet des plateaux de repos handicapés qui sont d'une largeur d' 1m 50 alors que le chemin est large d' 1m 20. L'éclairage de la sente est souhaitée par Puisieux.

Lancement du projet vélos électriques le vendredi 26 novembre à 19h, foyer rural. Plusieurs axes seront à réfléchir et à développer

→ parc de stationnement pour les vélos

→ circulation

→ sensibilisation à prendre le vélo aussi bien pour le loisir que pour le travail

L'acquisition d'un logiciel permettra de gérer la location des vélos ou le prêt ou location de matériel.

Analyse des besoins sociaux : une première séance de travail a eu lieu sur "LA FAMILLE" ; la prochaine réunion aura lieu le 15/11 à 18h 30 "LES SENIORS".

Suite à l'activité parachutisme, quelques Sillerytins se plaignent du bruit. Un rendez-vous a été organisé avec Marc HAMEURY de EDEIS à ce sujet.

Jérôme LACIRE donne quelques dates de manifestations.

Une réunion visio aura lieu en novembre avec Adenau

Maison France Services = Des visites de Maison France Services ont eu lieu à Suippes, Courtisols et prochainement à Jonchery-sur-Vesle.